

Paris, le 15 Avril 2014

Éligibilité des titres Devoteam au dispositif PEA-PME

Devoteam (NYSE Euronext Paris : DVT) annonce respecter tous les critères d'éligibilité* au dispositif PEA-PME. Ces critères sont précisés par le décret d'application du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions Devoteam peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

** Les sociétés sont éligibles si d'une part leur effectif est inférieur à 5000 personnes, et si d'autre part soit leur chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md d'euros, soit leur bilan ne dépasse pas 2 Mds d'euros. Ces critères doivent s'apprécier en tenant compte du fait que l'entreprise fait éventuellement partie d'un groupe.*

A propos de DEVOTEAM :

Devoteam est un groupe de conseil en technologies de l'information et de la communication créé en 1995, partenaire de référence de la transformation IT de ses clients. La combinaison d'une offre de conseil et d'une offre de solutions technologiques permet à Devoteam d'apporter à ses clients un conseil indépendant ainsi que des solutions, de bout en bout, innovantes et industrialisées.

Devoteam a réalisé un chiffre d'affaires de 453 M€ en 2013. Le Groupe compte actuellement 3 900 collaborateurs dans 21 pays d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

ISIN : FR 0000073793, Reuters : DVTM.PA, Bloomberg : DEVO FP

<http://www.devoteam.com>

Direction : Stanislas de Bentzmann, Co-président du Directoire, stanislas.de.bentzmann@devoteam.com

Communication financière : Evelyne Broisin, evelyne.broisin@devoteam.com

Presse : Aurélie Chambon aurelie.chambon@ketchum.fr & Bastien Rousseau bastien.rousseau@ketchum.fr